

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

ÉDITORIAL

Contre les léninistes de marché

Depuis la fin des années quatre-vingt, les néo-libéraux suisses colonisent les esprits. D'abord à coups de Livres blancs, ensuite en finançant en 1999 une officine pour diffuser leurs idées: *Avenir Suisse*. Derrière elle, les multinationales suisses, 65 millions de francs et plein de propositions originales pour organiser la casse de l'Etat social.

Et quand on y met les moyens, ça marche. En cinq ans, les commissaires politiques du capitalisme helvétique ont eu le temps de répandre leur purée peu ragoûtante, la plupart des médias du pays jouant leur rôle: mettre en page les communiqués de presse d'*Avenir Suisse*.

Certes la création d'*Avenir Suisse* avait suscité l'irritation des syndicats et du Parti socialiste suisse, mais rien de plus. Aujourd'hui, la réplique tombe enfin avec la mise sur pied d'un «Réseau de réflexion» (Denknetz en allemand) liant les forces politiques de gauche, les syndicats et certains universitaires engagés. Objectif: forger un *autre* discours sur l'Etat, les finances publiques, les assurances sociales, la formation et bien d'autres thèmes encore. Bref, desserrer la camisole de force idéologique qui aujourd'hui bride la réflexion des médias et d'une partie grandissante des politicien-nes de ce pays, de droite comme de gauche.

Depuis près de deux ans, *Pages de Gauche* contribue modestement à cet effort. Rien d'étonnant donc que des membres de notre rédaction participent à ce «Réseau de réflexion». Avec un souci: lutter contre cette avant-garde néo-libérale façon *Avenir Suisse*, des léninistes de marché qui n'ont d'autre objectif que de travailler pour leur intérêt général.

Réd.

A suivre sur:
www.denknetz-online.ch.

PHOTO: CHRISTIAN VULLOUD



DOSSIER

Eclairages sur l'Europe

Adhérer à l'Union européenne? Jadis un sujet ardemment débattu, la question est devenue presque ésothérique. L'échec retentissant de l'initiative populaire «Oui à l'Europe» en 2002, la conclusion imminente des accords bilatéraux II tout comme un fort euroscepticisme parmi de vastes couches de la population font en effet penser que l'adhésion de la Suisse est renvoyée aux Calendes grecques. Pourtant rien qu'au vue du fait que notre pays a connu une croissance économique plus faible que tous les pays membres de l'UE devrait faire réfléchir. Sans parler de l'impact, en Suisse, des politiques européennes par exemple en matière de libéralisation. Et face à l'adhésion d'une première série de pays de l'Est – en rétribution de l'avancement de leur cure de choc capitaliste – et en raison de l'approfondissement de l'intégration européenne, tôt ou tard la question se posera à nouveau dans nos contrées.

Dans le dossier de ce mois, *Pages de gauche* propose une modeste contribution à cette question européenne. Dans un premier temps, nous nous penchons sur les enjeux des bilatérales II. Ensuite, un article éclairci le rôle des politiques européennes dans les réformes intérieures de la Suisse. Deux textes présentent à la fois la position syndicale face à l'élargissement de l'UE et la position patronale concernant l'adhésion. Ensuite un article analyse la politique européenne en matière d'asile et ses rapports avec la Suisse. Avant-dernière contribution: une analyse critique du projet de Constitution européenne visant à ériger le libéralisme en dogme suprême. Pour conclure, la dernière contribution tâchera de mettre en perspective l'avenir de l'Europe du point de vue de la gauche. Un avenir dans lequel la rupture avec le libéralisme aura le premier rôle.

> Suite du dossier en pages 5 à 12

Les ouvriers ne sont pas des grissinis!

Présenté lors du dernier Festival du film documentaire Visions du Réel de Nyon, Grissinopoli s'inscrit dans le panorama du cinéma militant argentin témoignant de la résistance à un modèle néo-libéral à la dérive.

Il y a un mois se tenait à Fribourg le Festival international de films des pays du Sud. A cette occasion fut présenté le dernier film de Fernando Solanas *Memoria del Saqueo* («Mémoire du saccage»), documentaire retraçant la débâcle économique de l'Argentine, conséquence de sa politique néo-libérale exacerbée. Chiffres et témoignages à l'appui, le film s'infiltré dans les institutions et documente très clairement les mécanismes à l'origine d'une crise économique, politique et sociale sans précédent, faisant du «miracle économique argentin» un lointain souvenir: 24% de chômage, 28,6% d'emplois précaires et plus de 50% de personnes au-dessous du seuil de pauvreté.

Là où Solanas s'attache aux causes qui président à l'indigence de millions de travailleuses et travailleurs, Dario Doria, dans *Grissinopoli*, propose un exemple non seulement des impacts concrets de la crise au sein d'une entreprise, mais également des stratégies de résistance possibles. Ce long métrage, récompensé par le prix du public de *Visions du Réel*, plonge le spectateur dans le quotidien d'ouvrières et d'ou-

vriers d'une fabrique de grissinis (bâtonnets salés d'apéritif) mise en faillite. Ces désormais ex-employé-e-s refusent de se résoudre au sort qui leur semble destiné; ils décident d'occuper leur usine et de se mobiliser afin de pouvoir continuer à assurer la production sous le régime de l'autogestion. Le réalisateur parvient habilement à rendre compte des réseaux de solidarité qui se mettent en place, des espoirs, des angoisses et des difficultés résultant d'une lutte de tous les instants. Faiblement instruits, dans une situation économique et psychologique à la limite du supportable, mais forts de leur union pour une cause commune et emprunts d'une volonté sans concession de faire valoir leur droit au travail, ils parviendront à leurs fins. En effet, par leur opiniâtreté, ils arriveront à légitimer leur résistance en poussant le parlement argentin à adopter une loi autorisant les employés à se constituer en coopérative et à autogérer une entreprise mise en faillite.

Grissinopoli nous montre donc d'une part la situation dont sont victimes des millions d'Argentin-e-s plongés dans la misère, la détresse sociale et l'incertitude du lendemain. D'autre part, l'œuvre est porteuse d'espoir en ce qu'elle met en évidence les stratégies de résistance possibles, alternatives au modèle néo-libéral. Elle témoigne cependant avant tout de la possibilité pour la classe ouvrière d'imposer ses revendications au travers des succès obtenus par ces révolutionnaires improvisé-e-s. En effet, non seulement ils obtiennent gain de cause au niveau institutionnel, mais surtout ce petit groupe d'hommes et de femmes, comme l'a précisé le réalisateur lors de la séance, gagne aujourd'hui trois fois plus que sous le statut d'employé; les revenus issus de la production autogérée sont désormais partagés équitablement entre les différents membres de la coopérative.

Au bout du compte, ces œuvres confortent quant à la validité et à la force de certains idéaux, et renforcent la nécessité évidente d'un cinéma engagé se devant d'endosser le rôle de médiateur d'une dénonciation politique indispensable.

Mathias Schaer et Maurizio Colella

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

Abonnement annuel : Fr. 39.-
Abonnement de soutien : Fr. 100.-

Contact par courrier ou à
info@pagesdegauche.ch
www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat :
Case postale 3567, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Cesla Amarelle (CAm), Arnaud Bouverat (AB), Olivier Longchamp (OL), André Mach (AM), Oran McKenzie (OMK), Philippe Mivelaz (PhMi), Philipp Müller (PhMü), Rebecca Ruiz (RR), Yves Steiner (YS), Christian Vullioud (CV).

Comité :

Michel Cambrosio, Nils de Dardel, Dan Gallin, Valérie Garbani, Carole-Anne Kast, Lyonel Kaufmann, Stéphanie Lammar, Kevin Luximon, Pierre-Yves Maillard, Jean-Philippe Matthey, Stéphane Montangero, Eric Peytremann, Stéphane Rossini, Gianni Schneider, Alberto Velasco.

Collaboration permanente:

Anouk Henry, Grégoire Junod, Alexandre Mariéthoz, Géraldine Savary, Séverine Tys, Claude Vaucher.

Maquette:

Marc Dubois, MDVR, Lausanne.

Mise en page:

Christian Vullioud, Le Sentier.

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

SOMMAIRE

- 1 Contre les léninistes de marché
- 2 Les ouvriers ne sont pas des grissinis!
- 3 Restrictions budgétaires et politique répressive en matière d'asile
- 4 Biélorussie: Le président Loukachenko étrangle les syndicats
- 4 Pour que la répression anti-syndicale cesse
- 5 à 12 Dossier: Eclairages sur l'Europe
- 13 Genève: Du droit de faire garder son enfant
- 13 Tessin: Basta! L'Etat n'est pas un salami
- 14 Fribourg: Une constitution progressiste
- 14 Etats-Unis: laboratoire grandeur nature du néolibéralisme
- 15 Humeur – Ils l'ont dit...
- 16 La dernière – Agenda



Restrictions budgétaires et politique répressive en matière d'asile

Le 29 janvier 2003, le Conseil fédéral adoptait un programme d'économies budgétaires pour la période 2003-2006. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) – alors dirigé par R. Metzler – était touché à hauteur de 140 millions de francs. Décembre 2003, le Conseil fédéral précisait où le DFJP devait couper. R. Metzler mettait alors en consultation trois ordonnances supprimant l'aide sociale minimale accordée aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s ou à celles et ceux qui se voient signifier une non entrée en matière sur leur demande d'asile, ce qui représente une majorité des demandes d'asile déposées. Ces mesures devaient entrer en vigueur le 1^{er} avril dernier.

DES ÉCONOMIES QUI FRAPPENT LES PLUS FAIBLES

Les requérant-e-s d'asile débouté-e-s ou celles et ceux qui se sont vus signifier une mesure de non-entrée en matière seront livré-e-s à eux-mêmes, sans être attribué-e-s à un canton pour y être assisté-e-s jusqu'au jour du renvoi. Et que deviendront ces personnes? Jusqu'à présent, elles restaient en contact avec les services d'accueil des cantons, qui pouvaient leur garantir l'accès à un minimum de services sociaux. Désormais, ces migrant-e-s seront regroupé-e-s dans des centres où elles et ils attendront leur expulsion. Bref, on leur offre l'entrée dans la clandestinité...

Entretien avec M., qui assiste les personnes réfugiées. Il travaille dans le canton de Berne et a accepté de nous expliquer concrètement les conséquences des mesures qui entrent en vigueur ces jours-ci.

PdG: En quoi consiste ton travail ?

M.: Je suis assistant social auprès de réfugiés et je m'occupe plus particulièrement

des cas difficiles. Une fois par semaine, je rencontre ces gens, qui viennent chercher l'argent auquel ils ont droit pour manger et se loger, soit 8.50 francs par jour. C'est l'occasion aussi pour moi de les aider à résoudre certaines de leurs difficultés: la plupart sont en fait sans domicile fixe; je leur délivre alors des attestations qui leur permettent de dormir au Sleep-In. S'ils doivent aller chez un médecin, je les y envoie. D'autres sont confrontés à des démarches administratives difficiles pour eux, je leur lis leurs papiers, je les leur explique, les conseille, j'essaie de faire de mon mieux. Mais ça, ce ne sont pas des tâches qui figurent dans mon cahier des charges.

Dans quelle situation sont ces gens dans leurs démarches pour obtenir l'asile?

Ça dépend. Mais la plupart se sont vus refuser leur demande d'asile et sont – théoriquement – en attente d'un renvoi. Mais il faut savoir que les démarches permettant des renvois sont très longues – parfois plusieurs années – et qu'elles ne débouchent pas forcément sur un départ.

Ce sont ces gens-là qui seront directement touchés par les nouvelles mesures d'économies qui devaient entrer en vigueur début avril?

Oui, effectivement. Mais attention, ce ne sont pas les seuls: il y a aussi des requérants déboutés qui sont dans des centres ou dans des appartements. Jusqu'ici, la Confédération versait aux cantons une indemnisation pour ces gens, qui avaient le droit à un accès minimal aux services sociaux, à un logement, à de la nourriture. Dès avril théoriquement, ces allocations fédérales sont supprimées et il est question de ne fournir à ces gens que des prestations en nature, auxquelles ils ont droit pour des raisons

constitutionnelles: logement et nourriture. Ceci se passera dans des centres, où ils devront attendre leur renvoi. Maintenant, tout reste pour l'instant très flou: on ne sait pas encore si de tels centres vont exister, ni qui s'en occupera. On peut craindre que ce soient des centres militarisés, gardes à l'entrée et fils de fer barbelés autour, où les «gardiens» ne connaissent même pas les noms des migrant-e-s, comme au Centre d'enregistrement de Vallorbe.

Et dans les faits, que se passera-t-il?

C'est une mesure hypocrite qui ne va avoir qu'une conséquence directe: les requérants d'asile déboutés vont simplement disparaître dans la nature, entrer dans la clandestinité. Ceux qui sont malins se débrouilleront pour travailler au noir, ou pour subvenir à leurs besoins par des activités illégales. Ceux qui sont dans des situations plus difficiles seront dans l'incapacité d'avoir vraiment accès au minimum de service social que nous pouvons aujourd'hui encore leur offrir, avec les conséquences humaines dramatiques que cela suppose.

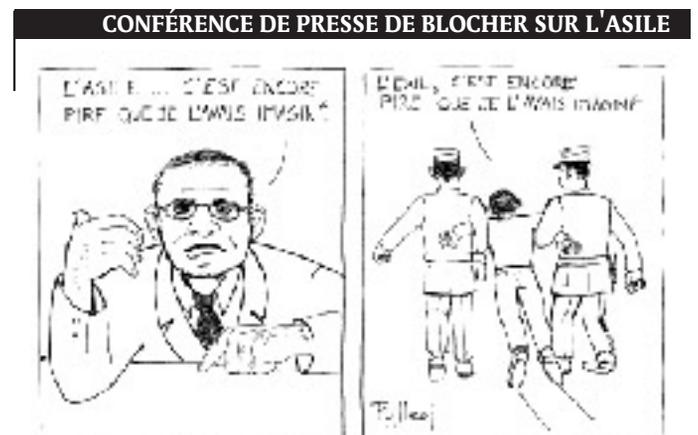
En résumé, nous avons ici affaire à une mesure qui contribue surtout à péjorer le droit à l'asile, à reculer encore

une fois les droits des migrant-e-s, qui sont de plus en plus des personnes en situation de non-droit. A la place, on élabore une politique pseudo-sécuritaire, faite de répression et de marginalisation, dont les conséquences réelles iront du reste à l'encontre des intentions affichées: c'est clair que de forcer les requérant-e-s débouté-e-s à entrer dans la clandestinité, ce n'est pas une façon de réduire cette criminalité dont tout le monde prétend qu'elle est trop élevée...

Tu parles de situations de non-droit. Que veux-tu dire par là ?

Il est tout à fait effrayant, par exemple, de voir que la plupart des requérant-e-s d'asile francophones qui se voient signifier le refus de leur demande d'asile reçoivent un avis rédigé en allemand... Le non-droit commence par là: on met les personnes dans des situations où elles ne sont plus à même d'exercer les droits qui leur sont pourtant reconnus légalement. Mais surtout, les mesures Metzler qui entrent en vigueur actuellement ont été construites contre les migrant-e-s. On sait pourtant que les politiques répressives sont inefficaces.

Interview réalisée par Olivier Longchamp



Biélorussie: Le président Loukachenko étrangle les syndicats

Le bras de fer entre syndicats et autorités s'intensifie en Biélorussie. Malgré la réprobation internationale, le gouvernement musèle les mouvements ouvriers. A l'occasion du 1^{er} mai, Amnesty International lance une action pour soutenir les syndicalistes biélorusses.

Par Bertrand Cottet,
Amnesty International.

Le 18 septembre 2003, un tribunal du district de Minsk condamnait Alyksandr Yaroshuk, président du Congrès biélorusse des syndicats indépendants, à dix jours de prison. Motifs: dans les colonnes du journal indépendant *Narodnaya Volya*, il avait remis en cause l'impartialité de la Cour suprême dans sa décision de fermer le syndicat des contrôleurs aériens. Une décision «connue d'avance», avait écrit Yaroshuk. En Biélorussie, de tels cas se comptent par dizaines. A tel point que, dans un rapport du 28 mars 2004, l'Organisation internationale du travail (OIT) accusait le gouvernement de «violer les principes les plus élémentaires de la liberté d'association», l'exhortant à cesser d'interférer «de façon régulière et

systématique» dans les affaires internes des syndicats.

Mais le président Loukachenko ne se laisse pas perturber: il avoue sans état d'âme avoir orchestré le changement de leadership à la tête de la Fédération biélorusse des syndicats libres en 2002, qui a aussitôt limogé les dirigeants de *Belaruski Chas*, l'hebdomadaire du syndicat. Pour préserver sa liberté, la presse syndicale en est réduite à chercher des éditeurs dans les pays frontaliers, comme le journal *Saldarnasts*, aujourd'hui publié en Fédération de Russie.

LA MORT DU DROIT DE MANIFESTER

La situation n'est guère plus réjouissante dans les autres domaines de la vie syndicale. Formellement «autorisées», les manifestations doivent se tenir en dehors des villes et sont l'objet de

taxes exorbitantes et de procédures infinies, ce qui revient pratiquement à les interdire. Les syndicats, comme les autres ONG, doivent s'enregistrer auprès du gouvernement, ce qui implique l'acceptation de directives draconiennes.

MAINMISE DU GOUVERNEMENT

L'origine des tensions entre syndicats et gouvernement remonte à l'élection du président Loukachenko en 1994, qui a aussitôt imposé un poste de sous-directeur à l'information dans toutes les

entreprises. L'Etat, employeur principal et interlocuteur des syndicats lors des négociations, dispose ainsi d'un énorme instrument de propagande. Il contrôle tous les mouvements ouvriers contraires aux intérêts des autorités en menaçant les employé-e-s de licenciement si ils et elles ne quittent pas leur syndicat. Des militant-e-s ont été arrêtés simplement pour avoir distribué des tracts. Dans un pays où plusieurs opposant-e-s politiques ont déjà «disparu-e-s», les menaces que reçoivent les leaders doivent être prises très au sérieux.

POUR AGIR...

Sur son site Internet, Amnesty International propose des lettres à envoyer pour soutenir ces syndicalistes biélorusses: www.amnesty.ch, <http://web.amnesty.org/pages/blr-290304-action-fra> ou commander des lettres au 021.310.39.40.

Pour que la répression antisyndicale cesse

La 60^{ème} réunion de la Commission des Droits de l'Homme (CDH) a failli franchir la ligne rouge. Durant plus d'un mois, les gouvernements de la CDH réunis à Genève ont en effet boudé la question des normes sur les responsabilités des multinationales et ce, malgré l'acceptation en août 2003 d'une résolution sur le sujet par sa propre Sous-commission. Le 20 avril cependant, les gouvernements de la CDH ont pris connaissance de cette résolution et demandé au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme un rapport sur l'applicabilité des normes sur les responsabilités des transnationales.

Il est vrai que le contenu de cette résolution avait de quoi susciter l'intérêt des défenseurs des droits humains et syndicaux lorsque l'on connaît les chiffres de la répression antisyndicale dans le monde: en 2002, 213 syndicalistes abattus, 1'000 autres blessés (Rapport 2003 de la *Confédération indépendante des syndicats libres*). En effet, la résolution reconnaissait la responsabilité des firmes dans les violations des droits humains et syndicaux, réclamait la mise sur pied de vérifications régulières par des instances internationales ou nationales, et incluait même le principe de dédommagements.

Du point de vue du droit international, et si elle devait être adoptée par la CDH, puis l'assemblée générale de l'ONU, la résolution pourrait ouvrir la voie à une convention internationale, puis à un traité, une traduction dans les législations nationales serait également possible. Un risque décidément bien trop grand aux yeux du patronat. En effet ses représentants – la Chambre internationale du

commerce (ICC) et l'Organisation internationale des employeurs (OIE) – se sont ingéniés, heureusement en vain, à circonscrire en faisant pression, dès l'été dernier, sur les Etats membres de la CDH pour qu'aucun de ceux-ci n'inscrive la question des normes sur les responsabilités des multinationales à l'ordre du jour de la CDH.

Yves Steiner



DOSSIER : ÉCLAIRAGES SUR L'EUROPE

L'avenir de la gauche helvétique est européen

Beethoven et son «Ode à la Joie» ont donc atteint l'Europe de l'Est en attendant la prochaine étape de l'élargissement de l'Union européenne (UE). Les architectes et promoteurs de l'Europe libérale peuvent s'en féliciter pour d'autres raisons. Le marché intérieur formé par les 25 pays membres dépasse désormais celui des Etats-Unis. L'Euro constitue aujourd'hui un authentique défi lancé au dollar américain réussissant à ébranler sa position incontestée de principale devise du monde dans laquelle sont encore libellés la majorité des transactions financières et les principaux emprunts internationaux. Le libéralisme économique tout comme l'orthodoxie monétaire et financière triomphent et aucun adversaire sérieux ne semble pointer à l'horizon pour l'instant.

EUROSCEPTICISME AMBIANT

En Helvétie, l'adhésion à l'UE ne figurera très probablement pas à l'ordre du jour avant longtemps. D'une part, les accords bilatéraux II, dont la signature paraît imminente, règlent une série de questions fondamentales pour les intérêts des milieux financiers et économiques suisses. Pas besoin donc, estiment ces mêmes milieux, de relancer – du moins à court terme – le débat européen. Sans parler de l'europhobie ouverte de l'Union démocratique du centre (UDC) dont les succès électoraux se basent entre autre sur le rejet de

l'UE. Dans ce contexte, le brassage médiatique de ces dernières semaines autour de l'attitude de la Suisse face à l'UE ressemble avant tout à une opération de séduction destinée à contribuer au déblocage des négociations bilatérales temporairement embourbées.

D'autre part, parmi les anciens europhiles déclarés, l'enthousiasme des débuts s'est considérablement refroidi. Le récent lancement d'un manifeste de personnalités publiques en faveur de l'adhésion à l'UE a suscité peu d'échos et la présidence du Nouveau Mouvement Européen Suisse (NOMES) est tombée entre les mains d'un radical vaudois, Yves Christen, marginalisé sur la scène nationale. A gauche aussi le vent a changé. Le démantèlement des services publics, les privatisations et autres projets de libéralisation butent désormais sur une opposition ferme en Suisse. L'idée d'abandonner les possibilités de résistance dans ce domaine à cause d'une adhésion à l'UE tout comme l'orientation néolibérale de cette dernière font qu'aujourd'hui la méfiance prévaut.

QUOI ET COMMENT

Poser le problème sous forme de question simple – oui ou non à l'adhésion – n'a actuellement que peu de sens. Ce qui importe plus est d'un côté le projet politique proposé par la gauche suisse en matière de politique

Les photos de ce numéro ont été prises à Berlin, Varsovie et Prague en 1988, soit avant la chute du mur et des démocraties populaires. Il était alors inimaginable qu'on verrait ces pays rejoindre l'UE seulement 16 ans plus tard.

PHOTO: CHRISTIAN VULLIQUOD



internationale, de l'autre, les moyens et modes d'action que cette dernière se donne pour le faire avancer. Dans les deux cas, l'Europe constitue la principale référence.

Sans prétendre en quelques lignes d'épuiser le sujet, il convient néanmoins d'insister sur un point fondamental: il s'agit aujourd'hui d'élaborer un projet politique de gauche, qui ne saurait se limiter au seul cadre national en réaffirmant la prééminence du public sur le privé, en exigeant un élargissement des services publics démocratiques à l'échelle européenne couvrant les besoins de toutes et de tous et en revendiquant des réformes politiques visant un renforcement des structures et institutions participatives.

Sa réalisation passera par une intensification des liens avec les organisations et mouvements de la gauche européenne. Que ce soit entre partis politiques, syndicats, réseaux de discussion ou forums sociaux, tout doit être entrepris pour renforcer les rapports de la gauche suisse avec ses pairs car son avenir est européen et internationaliste. Les fondateurs du socialisme l'avaient clamé haut et fort déjà avant la Première Guerre mondiale. Aujourd'hui, il s'agit de la seule réponse face à une Europe et une Suisse où la logique libérale est largement triomphante et vise à remettre en cause les acquis sociaux et économiques que la gauche et les syndicats avaient contribué à développer.

Rédaction

Bilatérales II: le beurre et l'argent du beurre?

Le refus de l'Es-pace économique européen en votation populaire le 6 décembre 1992 avait été une onde de choc...

La Suisse s'euro-péanise malgré son isolement

Depuis le rejet en votation populaire du traité sur l'Es-pace économique européen (EEE) le 6 décembre 1992, la Suisse a choisi...

Oui à l'ouverture, non à la sous-enchère salariale et sociale!

Le premier mai 2004, l'Union européenne (UE) a franchi un grand pas en accueillant dix nouveaux membres...

L'industrie, les banques et l'adhésion à l'UE

«Concernant la forme de la coopération avec l'UE, les gouvernements cantonaux sont très sceptiques quant à l'adéquation de la voie bilatérale...

Asile: dépasser Dublin

En l'état actuel de la politique suisse, les acquis de Schengen et de Dublin constituent la pierre angulaire des rapprochements avec l'Union européenne...

Vers le libéralisme constitutionnel?

Annoncé depuis de nombreuses années et censé donner une nouvelle impulsion à l'approfondissement de l'Europe politique...

Mettre le socialisme au cœur du projet européen

Le projet politique socialiste est par nature internationaliste. Toutefois, la globalisation néolibérale semble nous effrayer...

6

7

8

9

10

11

12

DOSSIER : ÉCLAIRAGES SUR L'EUROPE

Bilatérales II: le beurre et l'argent du beurre?

Le second round de négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne (UE) est sur le point d'aboutir. Malgré les cris d'orfraies des milieux dirigeants suisses, le secret bancaire est sauf et surtout, la place financière suisse toujours aussi séduisante.

Le refus de l'Espace économique européen en votation populaire le 6 décembre 1992 avait été une onde de choc pour l'élite de ce pays. Leur réponse fut les négociations bilatérales avec l'UE et le résultat, les Accords bilatéraux, acceptés par le peuple le 21 mai 2000. Une série d'accords qui privilégiait largement l'échange économique avec l'UE aux dépens d'autres considérations plus politiques. A l'heure où ces Accords sont ou vont entrer en vigueur, les autorités suisses négocient, depuis juin 2001, un nouveau paquet d'accords avec l'UE, les *Bilatérales II*.

C'est sur la demande d'une UE désireuse en surface de combattre l'évasion fiscale à l'échelle continentale que les autorités suisses ont démarré un second cycle de négociations avec Bruxelles. Une demande acceptée par Berne en mars 2001, non sans exiger la négociation en parallèle d'une dizaine de dossiers et la

conclusion d'un accord global sur l'entier du paquet. Bref, c'était tout ou rien, une condition que Bruxelles accepta.

LE SECRET BANCAIRE DANS LES ESPRITS

A l'origine, les *Bilatérales II* regroupaient dix dossiers, un nombre réduit à neuf début 2003, la libéralisation des services ayant été écartée. De ces neuf dossiers (cf. encadré), cinq avaient déjà été abordés sans résultats lors des *Bilatérales I*. Quatre étaient déjà l'objet d'un accord implicite et autres «partenariats silencieux» entre la Suisse et l'UE (environnement, statistiques, audiovisuel, formation) alors que le dernier, celui des produits agricoles transformés (chocolats, café solubles, etc.), demeurait encadré par l'Accord de libre échange signé par la Suisse et la Communauté européenne en 1972. Excepté le dossier de la double imposition des

retraites d'une cinquantaine de fonctionnaires européens domiciliés en Suisse, seuls trois dossiers de taille restaient: la lutte contre la fraude douanière, l'épargne fiscale et la coopération en matière de justice, police, asile et migrations (Accords de Schengen/Dublin).

Et les négociations ont été – et sont toujours – après sur ces trois dossiers, puisqu'en filigrane pointe la question du secret bancaire. Pour ce qui est de l'épargne fiscale – domaine dans lequel un projet d'accord a été mis sous toit l'été dernier, c'est bien entendu l'évasion fiscale et l'échange d'informations avec les institutions financières suisses qui ont été au centre des préoccupations. La question de l'échange d'informations qui est encore aujourd'hui l'objet des discussions sur la fraude douanière (une partie des capitaux du trafic de cigarettes transitant par des organismes bancaires suisses) et sur la coopération dans le domaine de la sécurité intérieure (des organisations clandestines usant aussi de l'attractivité de la place financière

suisse). Or, dans les esprits des émissaires de Berne, échange d'informations rime avec remise en cause du secret bancaire. Impensable.

VRAIMENT UN NAIN ?

L'habileté des négociateurs suisses a été, une fois encore, démontrée. Ainsi, sur l'épargne fiscale, le projet d'accord de juin 2003 bétonne la distinction toute helvétique entre fraude et évasion fiscale, la première seule étant condamnable. Mieux, l'UE a accepté le système suisse de taxation à la source, un système facilement contournable et qui risque de ne rapporter que des *peanuts* à l'Union, soit environ 1% de la fortune non déclarée du résident européen (*Le Temps*, 26.01.2004). Certes il ne faut pas se méprendre sur la volonté de l'UE de mettre fin à l'attractivité fiscale suisse, les milieux dirigeants européens profitant eux aussi des services de la place financière helvétique. L'enjeu pour l'UE est ailleurs: passer un accord avec la Suisse pour forcer la main à d'autres paradis fiscaux tout aussi, voire plus problématiques comme le Luxembourg, Andorre ou Monaco. Côté suisse, on a beau jeu aujourd'hui de rappeler que les *Bilatérales II* sont un accord global, et de refuser la signature du seul accord sur l'épargne fiscale et par conséquent toute signature tant que les pourparlers sur la fraude douanière et les Accords de Schengen/Dublin ne sont pas terminés, toute référence à l'échange d'information devant être exclue. Et qui a dit que la Suisse était ce nain politique au milieu de l'Europe?

Yves Steiner

EN BREF

Le paradis des Lobbyistes

L'appareil administratif de l'UE, c'est pas rien. 700 parlementaires et 20'000 fonctionnaires d'un côté, 10'000 Lobbyistes représentant entre 2'000 et 3'000 groupes d'intérêt et plus de 200 entreprises internationales de l'autre. Le prix d'un bon représentant bruxellois est élevé: comptez 1 mio de francs suisses par année, pour un lobbyiste et sa secrétaire.

L'ambassadeur helvétique à Bruxelles, Dante Martinelli, est inquiet: avec l'élargissement à l'Est de l'UE, il craint qu'il soit encore plus difficile pour lui et ses quinze collaborateurs de faire entendre la voix de la Suisse. Qu'il se rassure: Franz Humer (Roche) sera dès juin président de l'Union pharmaceutique européenne (EFPIA) et Daniel Vasella (Novartis) de l'Union pharmaceutique mondiale (IFPMA). Les deux organisations comptent, selon *Cash*, parmi les associations patronales les plus influentes à Bruxelles...

Source: Cash (29.04.04), pp. 14-17

LE PAQUET DES BILATÉRALES II

1. Coopération en matière de justice, police, asile et migrations (Accords de Schengen et de Dublin).
2. Fiscalité de l'épargne.
3. Lutte contre la fraude douanière.
4. Libéralisation des produits agricoles transformés.
5. Participation et coopération aux activités de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).
6. Participation et coopération à la base de données statistiques Eurostat.
7. Participation au programme MEDIA (promotion et distribution d'oeuvres audiovisuelles).
8. Participation aux programmes de formation européens dès 2007.
9. Double imposition des pensions retraites des fonctionnaires européens.

DOSSIER : ÉCLAIRAGES SUR L'EUROPE

La Suisse s'europeanise malgré son isolement

Sans être membre de l'Union européenne, la Suisse s'aligne quand même très largement sur les normes européennes dans tous les domaines.

Depuis le rejet en votation populaire du traité sur l'Espace économique européen (EEE) le 6 décembre 1992, la Suisse a choisi la «voie en solitaire». En dépit de ce choix, les réformes récentes en matière de politique économique, et notamment de libéralisation du marché intérieur suisse, étaient largement alignées sur le droit européen.

MANQUE DE LIBÉRALISATION EN RAISON DE L'ISOLATIONNISME?

Face au constat de la faiblesse de la croissance suisse, notamment en comparaison avec l'Union européenne (UE), et au durcissement de la position de l'UE à l'égard de la Suisse ces derniers mois, les partisans d'une adhésion semblent avoir plutôt le vent en poupe. Pour les représentants de la droite libérale, notamment du *think tank* des milieux patronaux *Avenir Suisse*, la non-participation à l'UE ou l'EEE serait une des causes de la faiblesse de la croissance économique au cours des années 1990. En particulier, une participation à l'EEE ou à l'UE aurait permis de libéraliser plus fortement certains services publics (secteur postal, électricité, télécommunications) et de dynamiser la concurrence sur le marché intérieur suisse encore beaucoup trop cartellisé et cloisonné par les frontières cantonales.

DES RÉFORMES IMPORTANTES MALGRÉ TOUT...

Malgré les lamentations de la droite la plus libérale, d'importantes mesures de libéralisation ont été mises en œuvre au cours des dix dernières années, largement inspirées par la législation européenne. Suite et en réponse au rejet du traité EEE, le

Conseil fédéral lançait très rapidement en 1993 un programme de «revitalisation» de l'économie suisse largement inspiré par le livre blanc publié par les milieux patronaux les plus internationalisés en 1991, et le rapport de Pury en 1992: que ce soit l'introduction de la TVA en 1993, le démantèlement des PTT (la libéralisation du marché des télécommunications et, plus partiellement de la Poste en 1997), les nouvelles lois sur les cartels, sur les marchés publics et sur le marché intérieur en 1995, la facilitation du recrutement de personnel étranger hautement qualifié, ou encore la réforme de la politique agricole en 1994, sans parler des accords bilatéraux adoptés en 2000. Toutes ces mesures allaient dans le sens d'un renforcement de la concurrence dans l'économie suisse, selon les prescriptions des milieux néo-libéraux. Cette voie solitaire néo-libérale s'est, dans un premier temps, largement concrétisée à la satisfaction des milieux patronaux.

DES RÉSISTANCES S'AFFIRMENT...

Cependant, au cours des trois dernières années, les résistances de la gauche au démantèlement des services publics ont contribué à freiner les élans «libéralisateurs» du Conseil fédéral, que ce soit avec la loi sur le marché de l'électricité ou le démantèlement du réseau postal. Les problèmes de mise en œuvre de certaines lois (comme celles sur les marchés publics ou sur le marché intérieur en cours de révision actuellement) ont également ralenti les mesures de libéralisation impulsées par le Conseil fédéral durant la pre-

mière moitié des années 1990. Malgré ces freins, la législation helvétique en matière de réglementation des marchés est largement «eurocompatible». Le représentant d'*Economiesuisse* à Bruxelles expliquait récemment que plus de la moitié de la législation suisse en matière économique prenait son origine dans le droit européen.

Par ailleurs, même si les structures cartellaires et les cloisonnements cantonaux du marché intérieur suisse peuvent en partie expliquer un certain manque de dynamisme de l'économie suisse, elles ne représentent pas un facteur important dans la stagnation économique des années 1990. Celle-ci est principalement le résultat des décisions en matière de politique monétaire et fiscale: la politique restrictive de la BNS, l'introduction de la TVA, la hausse des primes d'assurance-maladie et l'augmentation des cotisations sociales ont contribué à freiner la demande intérieure suisse et donc la croissance (voir Dossier *Pdg* No 19).

LA POLITIQUE NATIONALE RESTE DÉCISIVE

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que face à la faible croissance économique et au durcissement récent de l'UE à l'égard de la Suisse, des voix à droite s'expriment à nouveau ouvertement en faveur d'une adhésion. Le sérieux de ces nouvelles impulsions reste cependant très aléatoire et mériterait encore de se transformer en initiatives concrètes. De toute manière, en dehors ou dans l'UE, la politique nationale restera toujours décisive dans le contenu des décisions politiques. Ainsi, parmi les Etats-membres, le degré de mise en œuvre des directives de Bruxelles peut varier considérablement d'un pays à l'autre. Cela est d'autant plus vrai pour la Suisse et on ne saurait, au nom de l'Union européenne, accepter n'importe quelle mesure de libéralisation; comme savent si bien le faire les milieux économiques lorsqu'il s'agit de défendre le secret bancaire.

André Mach

PHOTO: CHRISTIAN VULLIQUOD



DOSSIER : ÉCLAIRAGES SUR L'EUROPE

Oui à l'ouverture, non à la sous-enchère salariale et sociale!

Pour l'USS, l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'Union Européenne n'est acceptable qu'avec des mesures d'accompagnement.

Par Daniel Oesch,
secrétaire central
Union Syndicale Suisse.

Le premier mai 2004, l'Union européenne (UE) a franchi un grand pas en accueillant dix nouveaux membres. Si les choses se passent comme l'UE le souhaite, la Suisse devra maintenant étendre à ces derniers la libre circulation des personnes. A ce sujet, l'Union syndicale suisse (USS) se trouve face à un dilemme. D'une part, elle considère l'unification de l'Est et de l'Ouest comme un projet important et est attachée à l'idée de la libre circulation des personnes. D'autre part, elle est fortement opposée à ce que cette ouverture du marché de l'emploi soit exploitée pour exercer une pression supplémentaire sur les conditions de travail en Suisse. Par conséquent, l'USS ne soutient l'extension de la libre circulation que si, au niveau national, des garde-fous sont introduits contre la sous-enchère salariale et sociale.

UN RISQUE RÉEL...

Certains commentateurs europhiles s'étonnent de voir les syndicats craindre que l'ouverture puisse aller de pair avec une dégradation des conditions du travail. Malheureusement, ces

craintes sont fondées. C'est ainsi que, lors d'une conférence de presse, le parti radical a salué l'extension de la libre circulation pour remédier aux problèmes de recrutement rencontrés dans des branches comme l'hôtellerie et la restauration. Or, les dernières statistiques montrent que dans ce secteur, près de 20'000 individus se trouvent actuellement au chômage en Suisse, ce qui correspond à plus de 10% des travailleurs et travailleuses occupé-e-s dans la branche. Impossible donc de parler de «problèmes de recrutement»! Le seul problème de nombreux hôteliers et restaurateurs est qu'ils préféreraient payer des salaires encore plus bas que ceux versés aujourd'hui. Ainsi, lors des négociations salariales de l'année passée, ils ont non seulement demandé aux syndicats le gel des salaires minimaux à 3100 francs, mais ont également essayé (en vain) de baisser les modestes salaires de 4210 francs, actuellement garantis aux employé-e-s en possession d'un CFC et ayant quatre ans d'expérience.

L'AGRICULTURE COMME BRANCHE DE RÉFÉRENCE ?

Ces agissements sont en étroite relation avec l'extension de la libre circulation. En effet, une partie des employeurs spé-

lent sur le fait qu'ils pourront bientôt recruter en Pologne ou en Slovaquie une main-d'œuvre meilleur marché, deux pays où le taux de chômage oscille entre 17% (Slovaquie) et 19% (Pologne) et où le salaire moyen s'élève à 500 francs par mois. Aux employeurs avides de personnel à bas prix, c'est l'agriculture qui sert de branche de référence. Depuis un moment, les travailleurs espagnols et portugais ne sont plus d'accord d'y besogner pendant 50 à 60 heures par semaine pour des salaires de 2700 francs. Par conséquent, les agriculteurs ont commencé à se tourner vers des soi-disant «stagiaires» en provenance de l'Europe de l'Est. Dans les faits, il s'agit de travailleurs qualifiés qui turbinent pendant une année et demie pour des salaires de moins de 2500 francs brut par mois (avant déduction d'un montant pour la nourriture et le logement).

De plus, en revendiquant des mesures efficaces contre les abus, les syndicats ne pensent pas uniquement aux branches du tourisme ou de l'agriculture. Dans le secteur de la santé, par exemple, nombre de directeurs d'EMS préfèrent s'orienter vers de nouveaux champs de recrutement au lieu d'améliorer les horaires irréguliers et les bas salaires payés aux femmes. Ce n'est pas du goût du personnel, comme l'exprimait une syndicaliste lors d'une assemblée d'aides-soignant-e-s : «On ne s'est pas battu pendant des années pour des conditions de travail décentes, pour que la libre circulation réduise ces efforts à néant!».

UN SEUL REMÈDE: RENFORCER LES SYNDICATS ET LES CCT

Dans ce contexte, on comprend pourquoi l'USS adopte

une attitude ferme. Slovaques ou Polonais-e-s, les collègues de l'Est sont aussi bienvenus que l'étaient les collègues d'Italie, des Balkans ou de la Péninsule ibérique qui forment aujourd'hui un pilier indispensable du mouvement syndical suisse. Toutefois, il n'est pas question que les travailleurs de l'Europe de l'Est se fassent exploiter en Suisse. Ils ne seraient de fait pas les seules victimes, car les conditions de travail de leurs collègues indigènes feraient alors aussi l'objet de pressions. Pour éviter que les travailleur-euse-s soient mis en concurrence les uns contre les autres, il faut accueillir ces gens dans les syndicats et renforcer les conventions collectives de travail (CCT). Or, contrairement à nos voisins, le taux de couverture conventionnelle est très bas en Suisse. Moins de la moitié des salarié-e-s du secteur privé bénéficient d'une CCT. Il est donc nécessaire de faciliter notablement la déclaration de force obligatoire des CCT. De plus, en présence d'un risque fondé de sous-enchère salariale dans une branche, on doit pouvoir agir à titre préventif. Finalement, il faut pouvoir contrôler sérieusement l'observation des règles appliquées. Pour ce faire, les cantons ont besoin d'un plus grand nombre d'inspecteurs du travail.

En émettant ces revendications de politique intérieure, les syndicats ne sabordent pas le processus d'unification européenne et ne font pas non plus les yeux doux à la droite nationaliste. Ils ne font que ce qu'on attend d'eux, à savoir : défendre le droit des travailleuses et des travailleurs à des salaires décents et des horaires socialement acceptables. Et, que l'on soit suisse, hongroise, polonaise ou italienne, ce droit est le même.

L'EXEMPLE DE LA CONSTRUCTION À BERLIN

Le secteur de la construction de la grande région de Berlin illustre bien la rapidité à laquelle la sous-enchère salariale peut tailler en pièces les conditions de travail d'une branche, où pourtant les syndicats sont considérés comme très puissants. En effet, selon les estimations du syndicat IG Bau, en 2001, 150'000 travailleurs d'Europe orientale travaillaient illégalement sur les chantiers allemands, avec des salaires horaires oscillant entre 5 et 10 DM. Cette main-d'œuvre clandestine était littéralement exploitée: des conséquences catastrophiques pour les conditions de travail et la paix sociale!

DOSSIER : ÉCLAIRAGES SUR L'EUROPE

L'industrie, les banques et l'adhésion à l'UE

La question de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne semblait enterrée pour longtemps. La réactivation du dossier, en pleine négociation finale des Bilatérales II, est donc plutôt surprenante. Feu de paille ou pas, ce retour mérite que l'on se penche sur la position des milieux économiques et financiers.

«Concernant la forme de la coopération avec l'UE, les gouvernements cantonaux sont très sceptiques quant à l'adéquation de la voie bilatérale à moyen et long termes pour régler les relations entre la Suisse et l'UE.» Une fois n'est pas coutume, c'est la Conférence des gouvernements cantonaux qui a relancé, le 25 mars passé, le débat sur l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne (UE).

RELANCE DU DÉBAT SUR FOND DE TENSIONS

Dans son sillage, les partis politiques ne se sont pas fait prier. Hans-Jürg Fehr, président du Parti socialiste suisse (PSS), exige l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion pendant la législature en cours. Du côté des radicaux et des démocrates-chrétiens, on admet que la stratégie «silence radio» n'est pas nécessairement la plus adéquate. Depuis son Haut-Valais natal, Peter Bodenmann, le séismographe de la politique helvétique se manifeste à travers un «plaidoyer pour une adhésion à l'UE» (*WochenZeitung* du 15 avril 2004).

C'est que les problèmes touchant aux relations entre l'Europe et la Suisse ne cessent de s'accumuler. Notamment, le lien avec le grand frère du nord se tend. Il y a la question épineuse de l'aéroport de Kloten où une certaine bourgeoisie zurichoise crie vaillamment à l'impérialisme teuton face aux pressions allemandes en faveur d'une répartition plus équitable des nuisances sonores. Il y a eu, affront ô combien plus fâcheux, l'ordonnance de l'Autorité allemande de surveillance des marchés financiers limitant l'accès de certaines banques helvétiques au marché allemand. Il y a aussi les contrôles renforcés à la frontière germano-suisse. La récente poignée de main entre Joseph Deiss et le chancelier

Schröder a certes permis une certaine détente, mais l'avenir s'annonce malgré tout plutôt sombre.

ECONOMIESUISSE: EURO-SCEPTICISME ÉTERNEL ?

Pourtant *Economiesuisse* – la puissante association patronale – continue à croire qu'à l'heure actuelle les désavantages d'une adhésion prévalent. Ainsi, pour l'instant, sa prise de position d'octobre 2002 intitulée «Politique suisse d'intégration: état des lieux», reste inchangée. Globalement, selon elle, les facteurs négatifs l'emportent sur les avantages. Tout d'abord, à cause de ce qui est perçu comme une perte d'indépendance politique par le biais de la remise en cause du fédéralisme et de la démocratie directe. Ensuite en raison de la politique sociale: *Economiesuisse* estime que les standards sociaux en vigueur au sein de l'UE entameraient fortement la capacité concurrentielle des entreprises helvétiques.

Mais le cœur du problème semble se situer essentiellement sur le plan financier et monétaire. Premièrement, le versement annuel de plusieurs milliards de francs à Bruxelles grèverait sérieusement les finances fédérales. Deuxièmement, le secret bancaire se verrait fortement remis en cause. Troisièmement, une éventuelle adhésion à l'Union monétaire et l'abandon du franc suisse auraient des conséquences graves dont notamment la perte de l'autonomie monétaire et une augmentation du niveau des taux d'intérêt.

Alors rien de nouveau sous le soleil ? Pas si sûr. En effet, *Economiesuisse* regroupe une multitude d'entreprises – à la taille et au poids économique et politique fort différent – allant des boulangers en passant par l'industrie du bâtiment jusqu'aux machines et aux assu-



PHOTO: CHRISTIAN VULLIQUOD

rances. Les secteurs tournés vers le marché intérieur ont beaucoup plus à craindre de l'UE (politique de la concurrence) que la grande industrie d'exportation dont la compétitivité internationale est incontestable. Cette dernière a cependant abandonné les commandes d'*Economiesuisse* depuis un certain temps aux exportateurs de taille moyenne dont la substance industrielle se trouve en Suisse. Pour ces derniers, dont une bonne partie exporte surtout vers l'UE, l'isolationnisme suisse pourrait à terme devenir un problème, malgré les accords bilatéraux.

ET LA PLACE FINANCIÈRE ?

La défense musclée du secret bancaire dans le cadre des bilatérales II a une fois de plus mis en évidence le poids de la place financière. Toutefois, force est de constater que les intérêts divergents entre banques privées et grandes banques – Crédit Suisse et UBS – risquent de s'accroître dans les années à venir. Pour les banques privées, le secret bancaire constitue le pilier central de leurs activités. Sa disparition les placerait au devant de sérieux problèmes. Les grandes banques, quant à elles, ont commencé depuis un certain temps à prendre les dispositions en vue de l'abolition du secret bancaire à moyen terme. L'établissement d'un réseau de filiales et de cabinets dans

les pays voisins (*on-shore banking*) destiné à maintenir des contacts privilégiés avec la clientèle fortunée en est l'expression concrète. Exemple récent: suite à l'amnistie fiscale décrétée par le gouvernement italien, plusieurs milliards de francs ont été rapatriés en Italie, et entre 50% et 60% de cet argent a été déposé auprès des intermédiaires des grandes banques helvétiques. Ces dernières pourraient donc, confrontées à des discriminations en matière d'accès aux marchés financiers européens, être amenées à terme à considérer l'adhésion à l'UE comme un moindre mal et lâcher sur la question du secret bancaire.

MUSIQUE D'AVENIR

A l'heure actuelle, le dossier de l'adhésion reste encore verrouillé. La coalition entre la place financière, les milieux paysans et artisanaux – dont émane la revendication de l'inscription du secret bancaire dans la Constitution fédérale – et la majorité bourgeoise s'est plutôt renforcée depuis les élections fédérales de l'automne 2003. Reste que des pressions accrues en provenance de l'UE, de pair avec le déclenchement d'une nouvelle dynamique intérieure en faveur d'une adhésion, pourraient à terme véritablement relancer la question.

Philipp Müller

DOSSIER : ÉCLAIRAGES SUR L'EUROPE

Asile: dépasser Dublin

L'harmonisation de la politique d'asile au sein de l'Union européenne interpelle directement la Suisse. Etat des lieux et perspectives d'avenir d'une question centrale

En l'état actuel de la politique suisse, l'acquis de Dublin (cf. encadré) constitue l'une des pierres angulaires des rapprochements actuels avec l'Union européenne. Par cette association, la Suisse entend régler quelques aspects fondamentaux de la coopération dans le domaine de l'asile afin de ne pas devoir poursuivre des développements imprévisibles de cette matière pourtant en perpétuelle révision. La désignation de l'Etat responsable d'une demande d'asile entraîne pour ce dernier une double obligation: la prise en charge du demandeur d'asile se trouvant dans un Etat déclaré non compétent et l'obligation d'examen de sa demande d'asile.

En posant le principe de responsabilité d'un seul Etat membre (Dublin II) ou associé (Convention de Dublin) pour une demande d'asile, Dublin prévoit

deux évolutions importantes. Premièrement, la confiance réciproque des Etats membres dans les procédures de leurs partenaires constitue une brèche sans précédent dans la souveraineté nationale. Deuxièmement, Dublin permet d'assurer qu'en cas de non possibilité de refoulement vers un Etat tiers, le demandeur d'asile a le droit d'obtenir d'un Etat membre ou associé l'examen de sa demande et la possibilité, cas échéant, de bénéficier du statut de réfugié.

MINIMALISME HELVÉTIQUE

Saluée comme un véritable exploit, l'association de la Suisse à Dublin constitue pourtant une attitude extrêmement minimaliste en comparaison de ce qui s'est développé au cours de ces cinq dernières années entre les vingt-cinq Etats membres. En effet, l'Union européenne est en train de mettre

en place un véritable régime commun en matière d'asile dont la première phase sera rendue effective dès le 1er mai 2004. Celui-ci a un avantage évident: en fixant des standards minimaux, l'harmonisation met un frein à la course au rabais en matière de droit d'asile qui sévit depuis les années 1980 entre tous les pays d'Europe. Ces standards minimaux de l'asile reposent sur le règlement Dublin II, sur les deux règlements Eurodac, sur une directive fixant les normes minimales d'accueil des demandeurs d'asile, sur la directive relative à la protection temporaire des personnes déplacées et sur la directive relative au Fonds européen des réfugiés qui contribue à la solidarité financière entre les Etats membres pour la charge financière de l'accueil. Malgré des votes à l'unanimité, le caractère sensible de la matière et les profondes divergences politiques (tentatives britanniques, néerlandaises et autrichiennes d'externalisation des procédures d'asile, droits de l'homme, etc.), on peut être impressionné par l'efficacité des efforts d'harmonisation qui se sont déroulés en cinq ans à peine. Toutefois, il manque en l'état au régime commun de l'asile une directive importante sur les normes minimales concernant les critères et la procédure pour l'octroi du statut de réfugié et du statut de protection subsidiaire. Si la Commission européenne parvient à convaincre les Etats membres du bien fondé de ses propositions, le Conseil devrait bientôt clore la mise sur pied du régime européen de l'asile pour le 1er mai 2004. Malgré plusieurs aspects évidemment discutables, on relève notamment certains aspects significatifs de cette proposition de directive en comparaison du droit suisse de l'asile.

AVANCE EUROPÉENNE

Ainsi, la proposition de la Commission européenne harmo-

nise par le haut l'interprétation de la notion d'agent de persécution (article 1 A de la Convention de Genève de 1951) en ce qui concerne les persécutions non étatiques. Concernant l'origine de la persécution, il existe actuellement une divergence entre Etats signataires à la Convention. D'une part, l'Allemagne, la France et la Suisse considèrent qu'un réfugié doit forcément être persécuté par l'Etat. D'autre part, les autres Etats signataires incluent dans la définition de réfugié la personne craignant d'être persécutée par des particuliers et ne pouvant obtenir protection auprès des autorités de son Etat d'origine. S'appuyant sur l'interprétation de la Cour européenne des droits de l'homme relative à l'article 3 CEDH, la Commission européenne a opté pour cette dernière définition.

Ensuite, la proposition de la Commission européenne établit un statut harmonisé de protection subsidiaire comportant l'attribution d'un ensemble significatif de droits aux personnes susceptibles d'en bénéficier avec des avancées en termes de conditions d'accès à l'emploi et de droits pour les membres de la famille de l'ayant droit, sans être des mesures de substitution au renvoi. Sur ces deux points, le droit suisse de l'asile souffre déjà d'importants retards.

CADRE LÉGAL À RÉVISER

La mise en place d'un régime suisse de l'asile très restrictif a pour la plupart du temps été légitimé par la contrainte extérieure, notre pays étant prétendument tenu de s'adapter aux évolutions en cours dans les pays voisins. Il conviendra de réinterroger ces évidences lorsque l'harmonisation en cours sur le plan européen limitera cette course au durcissement, que les critères d'octroi seront rendus moins difficiles qu'en Suisse et que l'application du système Dublin diminuera le nombre d'examen des demandes. En temps utiles, il conviendra de s'interroger pour savoir si la Suisse saura s'adapter à ce changement de situation au profit d'un sensible assouplissement de son droit d'asile et l'adoption des standards minimaux européens.

DUBLIN EN BREF

Les objectifs généraux de *Dublin* (règlement Dublin II) sont d'accélérer les procédures d'asile, de donner à tout demandeur d'asile la garantie que sa demande sera examinée par l'un des Etats membres et d'éviter que des demandeurs d'asile soient renvoyés successivement d'un Etat membre à un autre sans qu'aucun de ces Etats ne se reconnaissent compétents («réfugiés sur orbite»). L'effet cardinal de Dublin est de ne pas multiplier les demandes d'asile dans plusieurs pays: le requérant tentant d'introduire une deuxième demande dans un autre pays membre ou associé de Dublin sera identifié et transféré rapidement à l'Etat désigné responsable du traitement de sa demande grâce à *Eurodac*. Les critères de détermination sont fondés sur la responsabilité de l'Etat qui a pris la plus grande part dans l'entrée ou le séjour du demandeur d'asile sur les territoires de l'espace Dublin (visas, titre de séjour, etc.), le regroupement familial, etc.

Gérée par une unité centrale au sein de la Commission européenne, *Eurodac* est une base de données centrale et de moyens électroniques de transmission enregistrant les empreintes digitales de tous les requérants d'asile et de tous les ressortissants de pays tiers en situation irrégulière. L'utilisation d'une telle base de données pose évidemment de sérieux problèmes, notamment en matière de protection des données.

DOSSIER : ÉCLAIRAGES SUR L'EUROPE

Vers le libéralisme constitutionnel?

Présenté en juin 2003, le Traité sur la Constitution européenne a été renvoyé six mois plus tard. Après les élections européennes de juin, la question referra cependant surface. Sans modifications majeures, le projet sera inadmissible pour la gauche.

Annoncé depuis de nombreuses années et censé donner une nouvelle impulsion à l'approfondissement de l'Europe politique, le projet de Constitution européenne se retrouve bloqué à quelques semaines des élections européennes. Plus rien ne bouge depuis que le Conseil européen a décidé, en décembre dernier, de ne pas entrer en matière sur le texte présenté par la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

Avant juin, personne ne s'aventure en conjectures sur l'avenir de cette Constitution. Il semblerait toutefois que les Pays-Bas, qui présideront le Conseil des Ministres à partir de l'été, aient l'intention de relancer le débat sur la base des mêmes principes. C'est que, suite aux récentes élections espagnoles, la donne a changé. Contrairement à José Maria Aznar dont l'opposition avait été une des principales raisons de l'échec de fin 2003, le nouveau président socialiste, José Luis Rodríguez Zapatero, est favorable à une Constitution, de même que la Pologne.

LA CONSTITUTIONNALISATION DU DOGME LIBÉRAL

À gauche, le Traité a fait couler beaucoup d'encre avant la suspension des travaux, notamment en France. Dans le camp du soutien: celles et ceux qui estiment, à l'instar du courant libéral au sein du Parti socialiste français incarné par Fabius et Strauss Kahn, que, *grosso modo*, l'Union européenne (UE) se trouve sur la bonne voie, que la Constitution amènera quelques avancées démocratiques – par exemple le droit d'initiative citoyenne – et qu'il s'agit donc d'un projet acceptable, défendable et juste.

Dans le camp des opposant-e-s: celles et ceux qui se battent

depuis de nombreuses années pour une autre Europe basée non pas sur la concurrence, la monnaie unique et les critères de Maastricht mais s'inscrivant dans la volonté de défendre les services publics et d'élargir les droits des travailleuses et des travailleurs. Et cette opposition a toutes les raisons de brandir les drapeaux de son rejet face au projet giscardien dont le principal objectif consiste à donner une assise constitutionnelle au libéralisme économique.

Premièrement, comme le note Dominique Rousseau, professeur à l'université de Montpellier, le projet de constitution «*donne au seul principe libéral la qualité de principe de droit majeur sur lequel fonder la légitimité des politiques publiques (...)*» (Libération du 6 octobre 2003). Ainsi l'article 3 du projet stipule: «*L'Union offre à ses citoyennes et à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, et un marché unique où la concurrence est libre et non faussée.*» Difficile d'être plus clair. Désormais, l'interventionnisme de l'Etat et toutes sortes d'entraves à la libre concurrence seront donc frappés d'un ban constitutionnel, notamment en matière de services et de monopoles publics. Notons toutefois que ce type de déclaration d'intention n'empêche pas la «raison» d'Etat de prendre le dessus. Dernier exemple: le rôle de Nicolas Sarkozy dans la fusion entre Aventis et Sanofi-Synthelabo.

BCE À L'ABRI DE LA POLITIQUE

Deuxièmement, le projet prévoit de constitutionnaliser l'indépendance de la Banque centrale européenne (BCE) dont la seule mission sera de veiller à la stabilité des prix et de contrôler l'inflation. Objectif: rassurer et soutenir, en premier lieu, les intérêts de la

finance. Pas question que les institutions politiques ne puissent avoir la moindre influence sur la gestion de la politique monétaire. Pas question de surveiller et contrôler la BCE. Bien au contraire. À l'abri des basses œuvres de la politique, les gardiens de la monnaie pourront accentuer la pression sur les gouvernements en limitant davantage leur marge de manœuvre budgétaire ou en exigeant d'eux un rapide désendettement, par exemple, pourquoi pas, par la vente lucrative de quelques services publics.

VOUS AVEZ DIT PARLEMENT ?

Troisième critique de fond: le parlement européen restera – malgré une certaine extension de ses compétences – essentiellement une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs. En effet, par rapport à deux domaines fondamentaux, ses mains continueront à être liées: la fiscalité et les finances publiques. Jamais la question de l'attribution de certaines prérogatives en matière de fiscalité n'a été évoquée lors des travaux de la Convention européenne. L'impôt est, et sera, l'apanage des Etats. Jamais non plus il n'a été envisagé d'augmenter le budget dont le parlement européen dispose de façon souveraine. Aujourd'hui, sur l'ensemble de la manne de l'UE seul 1,25% est du ressort direct des parlementaires démocratiquement élu-e-s.

POUR UNE CONSTITUTION DÉMOCRATIQUE

Quelle voie alternative proposer? L'aile des socialistes français opposée au projet actuel com-

posée de *Nouveau parti socialiste* (courant politique animé par Arnaud Montebourg et Vincent Peillon) et de *Nouveau monde* (courant dirigé par Henri Emmanuelli et Jean-Luc Mélenchon) l'exprime en ces termes: «*Sans attendre d'une Constitution Européenne qu'elle soit socialiste, nous voulons au moins qu'elle ne nous interdise pas de l'être et de mener les réformes auxquelles nous croyons.*»

Dans cette perspective, trois orientations fondamentales devraient être respectées. Tout d'abord, il incombe à une Constituante européenne de mettre en place un régime parlementaire élu sur la base de listes transnationales. Un parlement qui puisse, deuxième exigence, en particulier lever certains impôts et contrôler la politique monétaire. Ensuite, il convient de définir un autre projet européen, résolument à gauche, par la revendication d'une Europe sociale dont les priorités se situent au niveau de la lutte contre le chômage, de l'extension des assurances sociales, de la mise en place d'un véritable service public européen ainsi que d'une politique étrangère et migratoire ancrée dans la défense des droits humains et l'internationalisme socialiste.

Philipp Müller

*Vous trouverez une série d'articles et de prises de positions très intéressantes au sujet de la Constitution européenne sur le site du mensuel socialiste français *Démocratie & Socialisme*. www.democratie-socialisme.org/.*

PHOTO: CHRISTIAN VULLIQUOUD



DOSSIER : ÉCLAIRAGES SUR L'EUROPE

Mettre le socialisme au cœur du projet européen

Les récentes victoires de la gauche en France et en Espagne s'expliquent notamment par le rejet croissant du libéralisme effréné sur lequel repose une construction européenne soutenue et approfondie avec l'aide de gouvernements de gauche. Aujourd'hui, il s'agit de changer de cap.

*Par Roberto Romero-Aguila,
Parti socialiste français,
directeur de cabinet
d'Henri Emmanuelli.*

Le projet politique socialiste est par nature internationaliste. Toutefois, la globalisation néolibérale semble nous effrayer car nous sommes également des défenseurs de l'action de l'Etat en matière de démocratie économique et sociale sur le plan national. Néanmoins, ce serait un raccourci un peu simpliste d'expliquer que de ce fait nous sommes, en tant que militants de gauche, voués à nous renfermer au sein des Etats-Nations. Ainsi notre projet politique garde plus que jamais sa dimension internationale.

L'EUROPE EST LE NIVEAU PERTINENT

Le Nouvel âge dans lequel est entré le capitalisme ne permet plus aux Etats d'arbitrer les questions de justice sociale et de redistribution. Cette réalité oblige l'ensemble de la gauche à structurer un cadre supranational qui permette de peser sur les orientations d'un marché mondial dérégulé. C'est en cela que l'Europe est le niveau pertinent d'un redéploiement des politiques de gauche. Or, jusqu'à ce jour, l'ensemble de la social-démocratie européenne a privilégié la construction de l'Europe – essentiellement celle du marché et de la monnaie unique.

Les raisons qui ont pu, pendant 20 ans, guider cette politique doivent maintenant être dépassées. En effet, la construction européenne a surdéterminé à travers des compromis très ambigus l'ensemble de l'orientation de la social-démocratie et

elle en a de fait organisé l'orientation libérale qui aujourd'hui est prédominante. Conséquence: c'est en direction d'une Europe vidée de sens politique, gavée d'analyses technocratiques où la démocratie est marginale et l'orientation politique absente que nous nous dirigeons.

Du point de vue socialiste, la limite de cette politique a été atteinte en décembre 1999 à Nice, lorsque les 13 pays membres de l'Union européenne (UE) dirigés par des partis ou des coalitions de gauche ont été incapables d'approfondir politiquement le fonctionnement de l'Europe avouant ainsi leur incapacité à rompre avec la logique de cette construction.

LE BALANCIER EST REPARTI VERS LA GAUCHE

Nous nous trouvons donc face à une double crise. Crise du mode de construction de l'UE mais aussi crise au sein de la principale force de gauche en Europe dont l'orientation est inopérante pour changer le réel. Surmonter cette situation est le principal enjeu de la période qui s'est ouverte aujourd'hui.

Face à la violence des politiques menées par les partis de droite les électeurs appellent à nouveau la gauche à reprendre les rênes dans un certain nombre de pays. Il s'agit de bien analyser ce message des urnes. Par exemple en France, le vote des régionales a été clairement un vote sanction contre la politique libérale de déconstruction sociale. Ce vote est d'ailleurs porté par un certain nombre d'électeurs qui avaient déserté le PS français lors des présidentielles en 2002 et qui l'on transféré à nouveau en premier

parti en nombre de suffrages. Il semble que c'est bien l'anti-libéralisme qui soit la boussole politique de la population en France. En Espagne la situation est également positive pour les socialistes qui progressent de manière spectaculaire de 2 millions de voix dont 1 à 1,2 millions de jeunes qui votaient pour la première fois.

Que ce soit en France ou en Espagne, c'est bien l'électorat traditionnel de la gauche qui s'est déplacé pour sanctionner la droite. En cela la responsabilité des socialistes est lourde pour l'avenir. Réjouissons nous de ces succès, sans perdre de vue que les votes balais ont également touché le PASOK grec et qu'il est à craindre que lors des européennes, le SPD allemand, en crise interne, subisse également une défaite – différée seulement par la prise de position de Schröder contre la guerre.

Dans ce contexte, avec une Europe dans l'impasse politique, des partis de gauche qui progressivement ne peuvent que constater leur incapacité à créer au niveau intergouvernemental un véritable espace politique mais, qui, dans la durée, sont amenés à nouveau à reprendre le pouvoir, il est nécessaire de reprendre l'offensive face au libéralisme afin de répondre aux aspirations des peuples.

LE PROJET DE LA GAUCHE

Ce changement est toutefois une conséquence de la situation antérieure face à laquelle se trouvent confrontés les partis socialistes et sociaux-démocrates au niveau européen. Etre des sociaux-libéraux euro-béats ou proposer une ligne d'affrontement face au libéralisme.

Le rapport de force idéologique est, sur ce point, assez clair: aujourd'hui l'anti-libéralisme est majoritaire en Europe mais il peine à proposer une alternative globale car les populations ont un niveau de conscience en avance par rapport aux dirigeants politiques. C'est pour cela que s'organisent à gauche des rassemblements qui aspirent d'une part à organiser la résistance au libéralisme et d'autre part à élaborer progressivement un nouveau paradigme pour la gauche en Europe et dans le Monde. C'est dans cette perspective que s'inscrivent des rassemblements comme celui de la République Sociale Européenne qui regroupe les gauches des partis socialistes et sociaux démocrates en Europe ou encore d'autres dans un spectre plus large que celui de la social-démocratie.

Se regrouper est donc un premier pas important et nécessaire pour résister mais encore faut-il construire. Il s'agit dans les années à venir de donner des perspectives aux forces qui, en Europe, mais aussi à travers le monde, combattent le libéralisme. C'est une urgence impérieuse car le risque d'un essoufflement des mouvements sociaux qui n'auraient pas obtenu de débouchés réels existe. L'heure est venue d'organiser un véritable Forum Politique Mondial qui permette de débattre afin de refonder un nouveau paradigme pour la gauche. Car en effet, après la chute du stalinisme et l'impasse dans laquelle se trouve le libéralisme aujourd'hui, c'est à nouveau la question du socialisme qui est posée à l'ensemble de la gauche dans le Monde.

Genève: Du droit de faire garder son enfant

Par *Martine Sumi, co-présidente du Parti socialiste de la Ville de Genève.*

Pour répondre à la demande croissante des parents en matière de garde d'enfants, une gamme variée d'institutions se sont créées depuis les années 80 à Genève.

UN BON DÉPART

Ce développement important – l'offre actuelle est de 2100 places accueillant environ 4000 enfants – s'est fait en maintenant la qualité de la prise en charge et en reconnaissant la valeur pédagogique de l'éveil et des premiers apprentissages de nos tout-petits et de nos toutes petites !

Un service a été mis à la disposition des familles par l'ouverture du Bureau d'Information de la Petite Enfance (BIPE, 8, rue du Cendrier 022/321'22'23). Celui-ci renseigne les parents sur les possibilités de garde et sur toute question relevant de la petite enfance.

Les conditions de travail du personnel de la petite enfance se sont améliorées, tant sous l'angle salarial que du point de vue de la retraite ou de la formation continue.

MAIS UNE DEMANDE ENCORE LARGEMENT INSATISFAITE

Malgré tous ces points positifs et encourageants, personne n'est dupe : les places en crèche manquent. Selon des données récentes, une famille sur deux doit recourir à un mode de garde insatisfaisant : travail clandestin, nounous surchargées, déplacements insensés, conciliation de bouts de gardes bricolées, etc. voire renoncement à un emploi rémunéré faute de pouvoir régler de façon respectueuse la garde de l'enfant !

Il convient de s'interroger sur au moins trois aspects soulevés par ce déficit de places de garde de qualité pour les petits enfants :

1. la rareté des places implique qu'en obtenirent un luxe que seules les classes privilégiées peuvent s'offrir;
2. le recours à une main-d'œuvre clandestine féminine provenant souvent de pays pauvres pour faire garder nos enfants alors que ces femmes doivent souvent laisser leurs enfants dans leur pays d'origine relève d'une hypocrisie crasse;
3. ce sont bien souvent les femmes qui assument la garde des enfants

et réduisent leur temps de travail ou quittent leur emploi lorsque la rareté des places en garderie conduit à remettre en cause le travail des deux partenaires d'un couple ; ceci en dépit des articles constitutionnels qui garantissent l'égalité entre hommes et femmes. L'absence d'assurance maternité ne fait ici qu'accroître le problème.

UN OUTIL POUR AGIR ?

Il convient de développer de façon exponentielle les structures d'accueil pour répondre aux profonds changements de fonctionnement des familles et de la société et il est crucial que la gauche s'empare de la politique de la petite enfance: les familles attendent impatiemment que le pas qui va de l'aide sociale à la conquête d'un droit arrive... enfin.

La principale résistance à fran-

chir cette ultime étape qui permettrait une conciliation harmonieuse des temps familiaux et professionnels demeure le financement des structures d'accueil. Or, le rôle économique de ces structures est peu pris en compte lors des décisions de création d'une crèche. Pourtant, leurs retombées positives dépassent largement le cercle des parents, des enfants et du personnel des crèches : en fait, l'accueil professionnel des enfants est un investissement rentable lorsque l'on tient compte de son insertion dans le circuit économique.

Et l'on ne parle ici que de sous... que dire de tout le bien-être des enfants, des parents, des professionnelles et de l'ensemble de la collectivité qui pourrait être accordé à chacun et à chacune par le «droit de faire garder son enfant»?

INVITATION

Judi 27 mai dès 17h30 à l'Aula du Museum de Malagnou:

- **Video sur la situation aujourd'hui à Genève ;**
- **Conférence «La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte» ;**
- **Politique de la petite enfance communes – canton – confédération ;**
- **Débat «du droit de faire garder son enfant».**

Tessin: Basta! L'Etat n'est pas un salami

Par *Nenad Stojanovic, membre du Comité directeur du PS Tessin.*

L'histoire est toujours la même. On commence par des allègements fiscaux dans les bonnes années; dès que les caisses sont vides et que les prévisions budgétaires annoncent un déficit, on coupe dans les prestations de l'Etat. Ce qui se passe actuellement au niveau fédéral – le paquet fiscal en votation le 16 mai et, parallèlement, l'immense programme d'économies du Conseil fédéral – a une ressemblance frappante avec la situation dans le Canton du Tessin. En effet, le 16 mai prochain les Tessinois devront se prononcer aussi sur quatre référendums contre les coupes budgétaires décidées par la droite dans le domaine social (assurance maladie) et de l'école (salaires des enseignants communaux, heures de travail supplémentaires pour les enseignants cantonaux, suppression progressive de la

gymnastique corrective). Ce qui est la conséquence directe des quatre (!) paquets cantonaux d'allègements fiscaux des années précédentes. Devant une telle constellation, un mouvement transversal constitué surtout mais pas seulement de la gauche et des syndicats, invite la population tessinoise à voter «non» et à s'exclamer: Basta! On en a assez!

LE VIRAGE À DROITE

Marina Masoni, qui depuis le 1995 représente l'aile libérale du Parti radical tessinois au Conseil d'Etat, a un grand mérite: elle est toujours restée fidèle à ses convictions et à son programme électoral qui peut être résumé en quatre mots: «Moins d'impôts, moins d'Etat». Le problème, donc, ce n'est pas Mme Masoni (qui se prépare à succéder à Pascal Couchepin au Conseil fédéral), dont la vision politique a toujours été claire et déclarée. Le problème, plutôt,

c'est que les forces politiques qui ont traditionnellement défendu l'Etat social au Tessin l'ont suivie. Le virage à droite de l'aile «gauche» du Parti radical et les difficultés des chrétiens-sociaux à s'imposer au sein du PDC ont fait qu'au Conseil d'Etat et au Parlement la gauche est de facto la seule à défendre les acquis sociaux. Cette situation s'est déjà révélée un boomerang pour la droite: aux élections fédérales et communales (avril 2004) le PS a pu s'affirmer comme deuxième parti du Canton, devant la Lega et le PDC.

D'ABORD LES CADEAUX...

Le Tessin n'a jamais été un Canton avec une pression fiscale trop élevée. En 1994, la charge fiscale dépassait seulement de 5% la moyenne suisse. Mais depuis 1995 il y a eu bel et bien quatre paquets d'allègements fiscaux d'une portée entre 227 et 240 millions de francs par an et qui ont rapproché le Tessin des «paradis fiscaux» de Zoug et Schwyz. Ainsi, en 2002, la charge fiscale y a été de 14,8% en dessous de la moyenne nationale. Bien évidemment, ce sont avant tout les revenus riches qui ont profité de ces cadeaux (pour des analyses critiques

très stimulantes de ces évolutions, consulter le site www.unspin.ch).

...ET ENSUITE LA FACTURE

Face à un déficit de 288 millions prévu pour 2004, le Gouvernement et le Parlement tessinois ont décidé des «économies» dans le social et dans l'école pour un montant annuel entre 21 et 31 millions de francs. La mise est grande: si le 16 mai les citoyens acceptent ces premières coupes budgétaires, la majorité de droite a d'ores et déjà annoncé un nouveau paquet d'économies... d'environ 180 millions par année.

LE DÉFI DU 16 MAI

Il est donc clair qu'au-delà de l'aspect purement financier, le 16 mai sera un moment crucial pour le Tessin – ainsi que pour la Suisse toute entière – où il s'agira de faire un choix de principe, de lancer un signal clair et d'exclamer: Basta! Il faut renverser la tendance et défendre l'Etat social contre une politique irresponsable qui à coup de cadeaux fiscaux et d'allègements budgétaires, essaye de démanteler les acquis des plus démunis et au profit des plus forts. Comme si l'Etat était un salami à couper à discrétion.

Fribourg: Une constitution progressiste

Par Alain Berset, conseiller aux Etats, ancien constituant.

Le 16 mai prochain, les fribourgeois et les fribourgeoises se prononceront à la fois sur l'une des votations fédérales les plus importantes de ces dernières années, sur une élection complémentaire au Conseil d'Etat et sur un projet progressiste de nouvelle Constitution cantonale.

UN PROJET CERTES CONSENSUEL...

En ce qui concerne cette dernière, l'UDC, le PRD et l'union patronale appellent à rejeter un texte jugé «pour le moins socialisant». Les radicaux ont d'ailleurs formulé cette critique en appelant de leur vœux une prochaine mouture plus «radicale». Bref, le débat politique autour du pro-

jet de Constitution fribourgeoise peine à sortir des schémas habituels.

Pourtant, après quatre années de travaux de la Constituante, le résultat est forcément consensuel: un texte orienté, dans lequel on sentirait trop la patte d'un seul parti politique, n'aurait que peu de chances de passer la rampe. Conscients de ce risque, les groupes politiques de la Constituante, ont certes choisi de retenir des solutions ambitieuses, tout en sachant pour chaque groupe jusqu'où aller sans que ceux qui s'y opposaient ne soient amenés à rejeter l'ensemble du texte. Le gain devait être double: d'une part obtenir une très large adhésion à un projet qui ne soit trop lisse, et aboutir d'autre part à un contenu qui corresponde à ce que souhaite finalement une majorité de la population.

...MÉRITANT TOUTEFOIS UN FERME SOUTIEN DE LA GAUCHE.

Dans ce cadre, l'assurance maternité cantonale, le droit de vote et d'éligibilité communal pour les étrangers et étrangères, l'allocation universelle pour les enfants et le principe d'un partenariat enregistré pour les homosexuel-le-s sont des éléments qui ont été portés par la gauche et adoptés souvent par une large majorité, dans le cadre de la construction de ce consensus «à la fribourgeoise». Autant d'innovations qui ont permis aux partis de gauche de soutenir fermement le projet, même si la plupart de ces innovations ne représentent que de petits pas.

Dans un premier temps, la Constituante avait été nettement plus ambitieuse, acceptant temporairement

le principe d'un salaire minimum, le droit de vote des étrangers sur le plan cantonal ou la diminution du nombre de signatures pour les référendums et les initiatives.

En fin de compte, les sept groupes politiques représentés à la Constituante soutiennent le texte, sauf le groupe UDC. Les partis le soutiennent également, hormis l'UDC et le parti radical, ce dernier étant de ce point de vue en désaccord avec son groupe dans l'Assemblée constituante.

La nouvelle Constitution n'est certes pas révolutionnaire. Elle consacre cependant quelques principes – notamment sur le plan social – qui correspondent certainement au canton de Fribourg tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il pourrait se développer à l'avenir.

Etats-Unis: laboratoire grandeur nature du néolibéralisme

Par Florian Kissling, Groupe Regards Critiques.

Comme l'a montré le colloque du *Groupe Regards Critiques* (www.unil.ch/GRC) les 5-6 mai à l'Université de Lausanne, la réalité sociale aux Etats-Unis est bien loin de la «success-story» présentée par les promoteurs européens du néolibéralisme.

Dans son dernier ouvrage, Isabelle Richet trace un sombre tableau réaliste de la société américaine, résultat de la «révolution conservatrice» en cours aux Etats-Unis depuis un quart de siècle. Cette contre-offensive néolibérale a pris la forme d'un assaut frontal contre les acquis sociaux hérités du New Deal Rooseveltien, avec pour objectif de libérer le marché de toute entrave et de laisser libre cours aux lois «naturelles» de la concurrence. Cette politique a répondu aux intérêts des entreprises et des financiers dont les taux de profits étaient en chute libre au début des années 70. Dérèglementations, politique fiscale régressive (surtout pour la frange des plus riches) et attaques contre toute intervention publique sont devenus les mots-clés du

nouvel ordre néolibéral. Au final, la «société de marché» américaine brille par ses inégalités: Le 1% des Américains le plus riche détient plus de 40% de la richesse nationale, une proportion proche du sommet atteint en 1929! Les taux de profits se sont accrus de 50% depuis 1989 tandis que les salaires réels de la majorité des Américains n'ont pas rattrapé leur niveau de 1973.

Ces données illustrent à quel point l'offensive néolibérale s'est traduite par une transformation radicale de la structure de l'emploi et des revenus. La désindustrialisation et les délocalisations qui visaient à baisser les coûts du travail ont entraîné des milliers de suppressions de postes et une précarisation brutale des emplois restants. Les nouveaux secteurs de l'emploi (services et nouvelles technologies) sont devenus les lieux forts d'une nouvelle organisation des rapports de travail qui tend à supprimer les contrats fixes et à recourir à la sous-traitance. Microsoft économise ainsi 24 mios. de \$ par an grâce à l'emploi de travailleurs temporaires. Cette multiplication d'emplois flexibles a été permise par l'offensive des gouvernements succes-

sifs (démocrate et républicain) contre la législation du travail.

Quant à la politique sociale, elle a été le point d'orgue de cette révolution conservatrice. Son démantèlement a trouvé un soutien aussi bien au sein des partisans du libre-marché que parmi les idéologues conservateurs qui voyaient l'occasion de stimuler «les profiteurs de l'aide sociale». Présentant la pauvreté comme le résultat de causes morales, ils en ont fait porter la responsabilité sur les pauvres dégeant du même coup celle d'un système inégalitaire. Ce démantèlement a également permis d'ouvrir aux intérêts privés des marchés très lucratifs par le biais des privatisations. Il va sans dire que «l'efficacité du marché» a montré toute sa supériorité: pour leur santé, les

Américains payent deux fois plus que les Européens et 42.6 mios. d'entre eux ne sont pas couverts par des assurances médicales. Quant aux coûts de l'électricité, la facture de la Californie – dont feu Enron était le principal fournisseur – est passée de 7 mias. de \$ en 1999 à 27 mias. de \$ en 2000!

Le livre de Richet est un véritable signal d'avertissement. Si le modèle américain n'est pas importé tel quel en Europe, il est clair qu'il sert de véritable boîte à outils aux responsables économiques et politiques. On trouve ainsi dans cet ouvrage l'original de nombreuses réformes en cours en Suisse et en Europe en matière d'assurances sociales, de privatisations ou de législation du travail, menées tant par la droite que par la gauche. Voilà un bilan à méditer de ce côté-ci de l'Atlantique...

A Lire: Isabelle Richet, Les dégâts du libéralisme. Etats-Unis: une société de marché. Paris, éd. Textuel, 2002.

TOUTES NOS EXCUSES

Suite à une erreur de logistique, le dépliant de *Medi-Cuba-Suisse*, organisation qui apporte depuis 10 ans une aide essentielle au système de santé cubain, n'a pas été encarté comme annoncé dans le précédent numéro de *Pages de gauche*. Vous trouverez donc celui-ci dans cette édition. Nous vous prions de nous excuser de cet oubli.

Relèvement de la TVA: le bal des hypocrites

0,8% de TVA en plus pour l'AI tout de suite, 1% pour l'AVS si besoin, sur décision du Parlement sujette à référendum. Contrairement au paquet fiscal, le paquet TVA est un compromis comme on les aime chez nous: financer les assurances sociales par une taxe antisociale, que voilà une bonne idée! Comme tout bon compromis helvétique, cette solution en forme de dilemme cornélien oppose les «extrêmes» aux partis «modérés» et au gouvernement. Mais à y regarder de plus près, c'est plutôt la gauche qui défend ce projet et la droite qui le combat: les positions respectives du PDC et de l'extrême gauche ne pèsent pas très lourd.

Comme de coutume, c'est bien sûr la droite qui tient le couteau par le manche et est à l'origine de ce traquenard: soit vous acceptez cette augmentation, soit nous couperons dans les prestations de l'AI et nous élèverons l'âge de la retraite. La popularité légendaire de la TVA alliée à la

nouvelle réputation de profiteurs dont l'UDC s'est donnée pour mission d'affubler les bénéficiaires de l'AI ne laisse plus guère de doute sur le résultat du 16 mai. Et ce n'est évidemment pas sa Sainteté François Longchamps, président des radicaux genevois, en première ligne pour s'offusquer qu'une affiche (créée par Pages de gauche et diffusée largement à Genève) assimile PRD et PDC à l'UDC, qui ira ensuite expliquer aux bénéficiaires de Foyer Handicap, qu'il dirige, pourquoi on doit massivement couper dans l'AI.

L'AI n'a bien sûr jamais été un enjeu politique, ni à gauche, ni à droite. C'est justement pour cela qu'il a suffi d'une campagne de dénigrement de l'UDC pour annihiler l'empathie dont bénéficiaient les personnes handicapées au sein de la population. L'extrême gauche non plus ne semble pas vraiment se soucier de savoir comment on trouvera le milliard et demi manquant par an. On ne cédera pas

au chantage de la droite, on descendra dans la rue, on proposera un impôt fédéral sur les successions ou une augmentation des cotisations! Eh bien, camarades, on se réjouit de voir ça...

Mais, comme charité bien ordonnée commence par nous-mêmes, avouons que l'extrême gauche n'est pas la seule à adopter des positions sans nuances sans aucun débat interne et pétrie dans ses certitudes. Que dire du PSS? Depuis le coup de force de Rudolf Strahm et sa clique blairiste dans les années 90, la TVA est devenue la nouvelle panacée pour financer les assurances sociales. Un impôt dont le camarade Ruedi lui-même reconnaît – certes avec peine – le caractère régressif devient acceptable dès lors qu'il sert de louables objectifs! Car vous comprenez, quand nous adhérons à l'UE, il faudra bien

augmenter la TVA! Tout comme nous devons libéraliser les services publics... Et donc, tant qu'à faire, pourquoi ne pas financer par ce moyen aussi l'AVS, alors qu'il n'y a aucune urgence. On ne sait jamais.

La position a paru tellement évidente au Comité directeur du PSS qu'il l'a rendue publique avant même la discussion prévue au Congrès... comme dernier point à l'ordre du jour. Mais qu'on se console, le PS n'a pas fait campagne sur cet objet. Cela vaut peut-être mieux ainsi. «J'avais finalement envie de voter non après avoir lu ton texte», me lance une militante à propos d'un article intitulé «OUI à la TVA pour sauver l'AI» paru dans le bulletin interne du PS genevois.

Cyril Mizrahi

EN BREF

(Libre) Echange de bons procédés

Dans la région de Prato en Toscane, le 70% de l'activité économique est représentée par l'industrie textile. Chiffre d'affaires: plus de 5 milliards d'euros par an, le tout grâce à plus de 6'400 entreprises dont 1'300 créées par des entrepreneurs chinois pour du personnel d'origine chinoise (*Le Monde - Economie*, 10.02.2004). Moins sourcilieuses que d'autres avec le droit du travail, ces dernières posent désormais problème: les prix s'écroulent et les entreprises italiennes sont prises à la gorge. Elles licencient d'abord, puis songent ensuite, non à renforcer le droit du travail italien mais à délocaliser vers les pays de l'Est ou mieux, en Chine avec l'aide des patrons chinois de Prato. Un petit coup de main entre patrons en somme. **YS**

Ils l'ont dit...

Sylvie Perrinjaquet évoque la difficulté à être membre d'un exécutif. Selon la conseillère d'Etat libérale, il y a «les réflexions que vous conduisez et l'intérêt général du canton». Faut-il en déduire qu'une libérale est inapte à incarner l'intérêt général?

Raphy Coutaz, président du PDC valaisan, approuve le principe d'un rapprochement avec les radicaux. Il précise cependant n'avoir «eu aucun contact de

quelque nature que ce soit avec aucun radical de quelque espèce que ce soit». Il faudra encore du temps pour surmonter le Sonderbund.

Katharina Thalmann-Bolz, candidate UDC au Conseil d'Etat fribourgeois, est une politicienne décapante: «Je fais de la politique pour la recherche du bien public. Je crois au dialogue entre les forces politiques pour trouver les solutions les plus adaptées». Tout cela est foudroyant d'originalité.

Alexandre Mariéthoz

EN BREF

Les cachotteries de Merz avant le 16 mai

Tous les six ans, l'administration fédérale des contributions publie un rapport portant sur les statistiques des revenus et de la fortune des personnes physiques en Suisse. Le dernier rapport porte sur l'année 1997. Selon les informations de l'hebdomadaire *Cash* (15.4.2004), le rapport pour l'année 2003 est déjà entre les mains de Hans-Rudolf Merz, mais il ne sera pas rendu public avant le 16 mai, et pour cause...

Toujours selon *Cash*, ce rapport indique qu'au cours des onze dernières années, seul les 10% les plus riches de la population ont vu augmenter leur revenu et leur fortune. En revanche, pour le reste de la population, leur pouvoir d'achat réel a stagné ou diminué au cours des dix dernières années. Et cela principalement, en raison de l'augmentation des cotisations pour les assurances sociales (en particulier assurance-maladie), des loyers et des taxes indirectes. Quand on sait que le paquet fiscal profitera aux 5% les plus riches pour 60% des diminutions de recettes fiscales prévues, on comprend mieux pourquoi ce rapport restera confidentiel jusqu'au 16 mai. De même que les programmes d'économies draconiens préparés par notre ministre des finances...
Source: *Cash*, 15.4.2004.

NOUVEAU PRÉSIDENT CHEZ LES RADICAUX



Louise Weiss

«L'Europe: elle se sait une âme. Or, elle ne parle que serpents, cochons et vinasse. Le serpent est monétaire. Les cochons sont bouffis de maïs et de betteraves compensés. Sa vinasse est frelatée. De l'homme européen, de sa prise de conscience, de sa formation communautaire, de son apport spécifique à une idéologie universelle, il n'est guère question.»

in Mémoires d'une Européenne, t. VI, Tempête sur l'Occident, Paris, 1976, p.512.



AGENDA

8 mai

Guantanamo: Prisonniers sans droits - le droit prisonnier? Journée de conférences sur Guantanamo. 09h30-16h30, Maison des associations, Genève.

11 mai

Le mensonge nucléaire - Films et débats. 20h15 Théâtre du Grütli, salle du 2^{me}, Genève. Projection de deux films de Wladimir Tchertkoff: «Le Sacrifice» et «Controverses nucléaires». 21h00, CAC Voltaire, salle Langlois, Genève.

14 - 15 mai

«Manifète» - fête en vue des élections communales. Ve 17h00, sa 19h00, Cité universitaire, Neuchâtel.

15 mai

Contre la vague fascisante et ultralibérale de l'UDC. Manifestation, concerts, animations culturelles. 15h00, Place Le Corbusier, La Chaux-de-Fonds.

15 mai

Journée de la Déclaration de Berne: à la découverte de Genève, place financière. 10h30 - 15h15, Île Rousseau, Maison des Assoc., Genève.

27 mai

Du droit de faire garder son enfant. 17h30, Aula du Museum de Malagnou, Genève.

29 mai

Petit état des lieux de l'art engagé - Comment joindre pratiques artistiques et convictions politiques? Dès 14h00, Tir Groupé, Place du Château 3, Lausanne

3 juin

Café politique - Projection du film «Classe d'accueil» de F. Melgar - discussion sur l'éducation et les migrant-e-s. 19h30, Cinémathèque, Lausanne.

11 juin

Hommage à Pablo Neruda 19h00, Casino de Montbenon, Lausanne.

12 juin

Comprendre pour agir - Résister à l'empire Nestlé. 09h30-19h00, Restaurant du Rivage, Vevey.

JAB
1002 Lausanne

Pages de gauche
Mensuel d'opinions socialistes

Paroles européennes...

«Tout l'enjeu de l'extension de ces Bilatérales I réside dans l'accès pour nos entreprises à un marché qui comptera bientôt 450 millions de consommateurs et consommatrices. A cela s'ajoute que les Etats qui adhéreront à l'UE connaissent des économies en pleine expansion. La croissance soutenue qui les caractérise devrait également profiter à l'économie suisse et son important secteur d'exportation. Des prévisions prudentes tablent sur une progression unique du PIB suisse de 0,2 à 0,5 %, soit 1 à 2 milliards de francs sur le long terme.»

**Discours de la Conseillère fédérale
Micheline Calmy-Rey devant le Club
Suisse de la presse à Genève le 22 mars
2004.**

«L'accord Suisse-UE, qui se dessine après la décision de mardi de l'UE, est nocif pour notre pays. L'UDC rappelle au Conseil fédéral qu'il a promis de ne signer un tel accord que si l'UE fait de même avec toutes les places financières du monde. Les Bilatérales II n'apportant, dans l'ensemble, aucun avantage à la Suisse, l'UDC répète sa

demande de cesser les négociations bilatérales en cours.»

**Communiqué de Presse de l'UDC Suisse,
22.01.2003.**

«L'Union démocratique du Centre a fait une proposition concrète visant à insérer le devoir de discrétion du banquier dans la Constitution suisse. Il s'agirait de compléter l'art. 13 de la Constitution fédérale en y ajoutant un alinéa 3 qui aurait la teneur suivante: «Le secret bancaire est garanti». L'Association suisse des banquiers a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du contenu de ces propositions. Elle salue en outre le fait qu'une partie du monde politique suisse s'est engagée clairement en faveur du renforcement de la protection de la sphère privée financière. De tels projets ont un impact positif sur les investisseurs étrangers, clients de banques suisses, et clarifient la situation politique dans le pays. De plus, cela contribue à affermir la position des négociateurs suisses, que ce soit dans les discussions avec l'Union européenne ou au sein de l'OCDE.»

Rapport d'activité 2003 de l'ASB.